

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
DU 22 FEVRIER 2010 A LAVINCOURT

**Présents** : Mesdames Bernadette FISCHER, Frédérique TROUCHARD, Yolande STOCKER, Frédérique CHALOPPE, Delphine MALTHIERY, Messieurs Jacky LEMAIRE, Jean-Louis CANOVA, Angelico MATTIONI, Michel PEDRETTI, Denis VARNIER, Serge MULLER, Francis COLIN, Jean-Noël PIERRE, Christophe CAMONIN, Francis THIRION, Régis DUPONT, Hugues BERTHELON, Claude DAOUZE, Bernard HENRIONNET, Jean-Noël ARMANINI, Alain ROMBI, Gaston CARRE, Yannick INTINS, Roland LAVANDIER, Fabrice PETERMANN, Francis LEROUX, Dominique GRANDPIERRE.

**Absents** : Mesdames ALLARD (*suppléée*), Messieurs CHÂLONS, QUERUEL, DUFOUR (*non excusés*)

**Assistaient** : Mademoiselle MAROT, Messieurs GASPARD, MAGINOT, GAVAZZI, GAUNY, ROCHER, BASTIEN.

**Secrétaire de séance** : Bernadette FISCHER



Jacky LEMAIRE remercie la Commune de LAVINCOURT d'accueillir les membres du Conseil Communautaire.

**BATIMENT ADMINISTRATIF DE LA CODECOM :**

Le Président informe les membres du Conseil que des contacts ont été pris avec une entreprise locale fabricant des panneaux sandwich H.Q.E. qui, s'ils étaient mis en œuvre seraient vecteurs d'économie importante tant dans la construction du bâtiment que par la suite au niveau du poste chauffage et précise que ce dernier serait réversible (*chauffage en hiver/climatisation en été*).

Il laisse la parole à Régis DUPONT qui a déjà adapté une esquisse du projet.

Jacky LEMAIRE précise que Monsieur ROUSSEL, architecte désigné pour la maîtrise d'œuvre a été contacté et ne voit pas d'inconvénient à travailler en partenariat avec Régis DUPONT.

Il insiste sur le fait que ce projet est très important et surtout très urgent car le personnel de la CODECOM se trouve de plus en plus à l'étroit dans les locaux occupés actuellement et qu'avec l'arrivée d'une stagiaire, le local destiné aux réunions fera office de bureau. Les élus et le Relais Assistantes Maternelles ne disposeront plus de salle pour se réunir avec des intervenants extérieurs. La configuration des locaux du futur bâtiment sera à valider lors d'une prochaine réunion des membres du Bureau après mise au point avec le maître d'œuvre et son bureau d'études lors d'un rendez-vous pris en semaine 9.

En attendant la construction de cet immeuble et compte tenu des projets de recrutement envisagés, Jacky LEMAIRE interroge les communes sur leur possibilité d'hébergement temporaire de tous les services administratifs et du personnel de la CODECOM : BRILLON en BARROIS et RUPT aux NONAINS proposent des locaux. Le Président prendra rapidement l'attache des Maires concernés pour une visite des lieux

### **MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE :**

Suite aux derniers entretiens qu'ils ont eus avec le docteur BERTAUX, Jacky LEMAIRE et Bernard HENRIONNET informent l'assemblée que les sites de LISLE en RIGAULT et ANCERVILLE, respectivement pôles principal et secondaire ont été validés par les professionnels de santé.

Le maintien d'une présence médicale sur COUSANCES les FORGES n'étant pas occulté dans les réflexions mais considéré comme impératif.

Le premier Comité de Pilotage aura lieu le mercredi 3 Mars en présence de l'architecte, Monsieur PIERRON, qui remettra une première esquisse du projet.

Une fiche de synthèse du pré-projet global est à rendre pour le 15 Mai à la D.D.C.C.S.P. ( qui doit le présenter à tous les partenaires financiers.

Le Pays Barrois sera contacté pour savoir s'il existe des subventions possibles pour la construction de bâtiment "*basse consommation*", le label B.B.C. n'étant pas souhaité car vecteur de dépenses supplémentaires.

Lors de la rédaction de la fiche de synthèse, il faudra préciser qu'un partenariat avec la CODECOM de la HAUTE SAULX est indispensable pour desservir les communes en limite de canton (*STAINVILLE et le PERTHOIS*).

### **ZONES D'ACTIVITES :**

#### ***La Houquette / Eaux pluviales :***

Des contacts ont été pris par Angelico MATTIONI pour trouver une solution moins onéreuse par l'installation de séparateurs d'hydrocarbures que celle préconisée par la D.D.E. Mais des différences persistent au niveau du coefficient d'imperméabilité, du débit et du volume de stockage des eaux pluviales.

Jacky LEMAIRE propose de provoquer rapidement une rencontre entre Laurent VARNIER, chef de l'U.T. de Bar et le constructeur entreprise commercialisant.

Le nouveau délai qui nous a été accordé pour la D.D.R. étant toujours la référence pour cette tranche de travaux, cette réunion devra être programmée très rapidement (*Mardi 2 Mars à 9 h 00*).

Les membres du Conseil confirment la décision qui avait été prise lors de l'assemblée générale précédente et chargent le Président d'exécuter celle-ci pour le mieux.

#### ***La Forêt :***

Jean-Louis CANOVA informe le Conseil qu'au cours d'échanges récents avec le Directeur Général de la S.A.D.A.P., celui-ci a manifesté son intention d'acquérir la totalité des terrains restants sur cette zone.

La société ayant été attributaire du marché des transports scolaires du Département, elle cherchait du terrain pour établir un site d'exploitation d'autocars et quelques activités annexes.

#### ***Gamm'Alu :***

Les délégués sont satisfaits de cette nouvelle et le Président les informe qu'il a rencontré Monsieur REGNAULT, gérant de GAMM'ALU, pour savoir s'il maintenait son option sur la parcelle adjacente à la sienne. Après réflexion, Monsieur REGNAULT déclare abandonner cette idée, par conséquent, cette dernière sera vendue à la S.A.D.A.P. qui était intéressée.

Une bande de 5 m de large sera tout de même laissée à côté de la parcelle GAMM'ALU pour permettre l'accès de poids lourds, Monsieur REGNAULT prenant en charge les frais de bornage. Par ailleurs, Monsieur REGNAULT souhaiterait aménager une plate-forme de stockage à l'intérieur du bâtiment existant. Il en a estimé le montant à environ 15 100.00 € HT.

Le Conseil est d'accord et autorise le Président à signer le devis et à rédiger et signer un avenant au bail commercial qui inclura l'augmentation des mensualités liées à cette réalisation au prorata des montants des travaux financés par la CODECOM sur les 42 mois de bail restants

## **PERSONNEL :**

### ***Stagiaire Environnement :***

La personne aurait pour mission :

- d'étudier une solution pour le contrôle des accès à la déchetterie
- de faire l'inventaire des décharges sauvages, de mettre en place un système de surveillance et de proposer des solutions pour leur éradication
- au niveau du tri sélectif, recenser les déchets actuels non traités et proposer des solutions de traitement, sensibiliser les administrés au bien fondé du tri par des actions de communication.

Le stage se déroulerait sur six mois, de Mars à Août 2010, l'indemnité mensuelle serait d'environ 418.00 € + une prime de fin de stage et indemnités kilométriques. La CODECOM louerait un appartement à la commune d'Ancerville.

Le Conseil valide la création de ce poste et autorise le Président à recruter la personne et à procéder aux investissements inhérents à cette création.

### ***Coordinateur Actions Jeunesse :***

Afin de soulager le poste de Thierry HUSSON, le Président propose d'embaucher une personne en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (*2 ans renouvelables*) à temps complet, qui s'occuperait dans le cadre du dispositif SUPER ETE de :

- la mise en place du dispositif, sa direction, son suivi administratif, les formations BAFA et BAFD et d'actions spécifiques pour la jeunesse

Par ailleurs, la personne serait chargée de la communication de la CODECOM (*animation du site Internet, bulletin intercommunal.....*).

Elle serait recrutée sur la base d'un agent de catégorie B, bénéficierait de l'I.A.T. et des indemnités kilométriques.

Pôle Emploi et la CAF 55 seraient partenaires de la CODECOM pour le financement de ce poste.

Le Conseil valide la création de ce poste et autorise le Président à recruter la personne et à procéder aux investissements inhérents à cette création.

### ***Contrat Thierry HUSSON :***

Jacky LEMAIRE propose au Conseil de modifier les articles 1 et 5 du contrat , à savoir :

- article 1 : fonction Secrétaire Général (*au lieu d'Agent de Développement*)
- article 5 : rémunération sur 2<sup>ème</sup> échelon d'Attaché Principal, indice brut 572, majoré 483 (*au lieu de 4<sup>ème</sup> échelon d'Attaché Territorial, indice brut 466, majoré 408*)

La durée du contrat n'est pas modifiée, le terme est fixé au 7 Septembre 2011 inclus.

Le montant annuel de l'I.F.T.S. sera revu également puisque le grade est modifié.

Les élus autorisent le Président à signer l'avenant au contrat spécifiant ces modifications avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> Janvier 2010.

## **CENTRES D'ACCUEIL COLLECTIF POUR MINEURS :**

La CODECOM organise, en 2010, deux formations B.A.F.A. : Base et Approfondissement afin de pouvoir disposer d'animateurs compétents sur les différents centres de loisirs communaux et intercommunaux.

Ces deux stages sont soutenus financièrement par la CAF55 dans le cadre du contrat Enfance et Jeunesse. La CODECOM prendrait en charge le reste du coût (*1 251 € pour 12 stagiaires BAFA Approfondissement et 2 142 € pour 20 stagiaires BAFA Base*) et demanderait une participation minimum des familles à hauteur de 60.00 € pour chacune des formations.

Le Conseil Communautaire approuve le budget prévisionnel proposé ainsi que la contribution demandée aux familles.

### **MATERIEL INFORMATIQUE :**

Trois entreprises ont été sollicitées pour la fourniture d'ordinateurs (*1 portable + 1 fixe*) pour les deux emplois créés.

Les membres du Conseil décident d'accepter l'offre de la société S.A.M. d'Ancerville pour un montant global de 2 357.84 € TTC.

### **AIRE DE CAMPING-CARS :**

Le Président informe les élus que l'entreprise EUROVIA a fait parvenir un devis relatif à la fourniture et la pose d'une borne de distribution électrique pour un montant d'environ 6 735.00 € TTC (*non compris initialement*).

Il précise également que cette borne fonctionnera avec des jetons disponibles chez les commerces de proximité et qu'il y aurait lieu de mettre en place une régie de recettes pour gérer ces jetons.

Le Conseil autorise le Président à signer le devis EUROVIA ainsi qu'à créer la régie de recettes et de nommer Thierry HUSSON, régisseur titulaire et Dominique FABBIAN, régisseur suppléant.

### **SUBVENTIONS :**

Le Conseil Communautaire accepte les dossiers de demandes de subventions (*façades et O.P.A.H.*) dont le détail leur est donné.

Concernant le solde de l'enveloppe de Développement Territorial 2006 de 1 251.89 €, les élus décident de le répartir au prorata des dépenses pour les cinq derniers dossiers déposés après le désistement du Conseil Général et acceptés lors de l'assemblée générale du 5 Octobre 2009.

### **INFORMATIONS DIVERSES :**

Jacky LEMAIRE et Francis COLIN se sont rendus l'après-midi même à une assemblée générale du G.I.P. précédée d'une rencontre avec le Préfet et tiennent à apporter les informations suivantes :

Suite à la réunion du Comité de Haut Niveau, le G.I.P. Objectif Meuse se voit attribuer une dotation supplémentaire de 10 M € dont 5 M € seront versés aux acteurs économiques et 5 M € seront versés aux structures intercommunales.

Ainsi, les CODECOM de la HAUTE SAULX et du VAL D'ORNOIS recevront respectivement 155 € et 110 €/habitant/an.

Toutes les Communautés de Communes de la Zone historique (*dont notre CODECOM*) percevront 40 €/habitant/an jusqu'en 2016.

La dotation supplémentaire attribuée aux 15 communes situées dans le périmètre des 10 km autour de BURE (*6 communes du canton de MONTIERS et 9 de GONDRECOURT*) passera de 400 €/habitant/an à 600 €/habitant/an.

Tous les dossiers communaux et intercommunaux de notre territoire éligibles au Programme Annuel d'Activités seront subventionnés à hauteur de 80 % dans la limite des enveloppes subventionnables définies à condition que la CODECOM dispose d'un P.L.U. intercommunal.

**Durant les 3 premières années, les dotations non utilisées pourront être reportées, ensuite, ces sommes devront être dépensées dans l'année sous peine qu'elles ne retombent dans un tronc commun...**

Par ailleurs, Bernard HENRIONNET tient à manifester son mécontentement face aux décisions prises par le G.I.P. qui ne fait plus grand cas de notre CODECOM alors qu'à l'époque de la question sur le lieu d'implantation du laboratoire de BURE, il avait été satisfait de la décision prise par le S.I.V.U. dont nous faisons partie.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 23 h 30.

La secrétaire de séance,

Bernadette FISCHER

